

Arrêté R02-2025-12-31-00001 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2026 en Martinique

CONSTITUTION

FI33042

Par ASSP en date du 12/05/2026 il a été constitué une SARL à capital fixe dénommée :

LOCASOL

Capital : 1 000,00 €

Objet social : La société a pour objet la production d'électricité au moyen de l'acquisition, la location, l'exploitation et la revente de systèmes de production d'énergies renouvelables. Et, plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales ou industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, à tous autres objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Fort-de-France.

Siège social : c/o Sinergy, 11 lotissement Acajou Californie 97232 LE LAMENTIN.

Gérance : M. ASSIER DE POMPIGNAN Amaury demeurant Trianon 97240 Le François

FI33020

Par ASSP du 21/04/2026 constitution d'une SASU portant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : KANARI.

Capital : 1000 euros.

Siège social : 33 Rue Thine, Schoelcher, Martinique, 97233.

Objet : Édition de logiciels, conception et exploitation de plateformes numériques de mise en relation entre établissements de restauration et leurs clients ; Services de réservation en ligne ; Développement et commercialisation de solutions SaaS à destination des professionnels de la restauration ; Conseil en transformation numérique.

Présidente: Madame Cindy, Aurélie JUNKERE, demeurant au 466 Chem. Ernouid Valbon, Le Lamentin, Martinique, 97232.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE.

DIVERS

FI33021

LES CHANTIERS DE DIDI

EURL au capital de 1.000 €

Siège social :

85, rue Léopold Sedar Senghor

Squadra B Dillion

(97200) FORT-DE-FRANCE

890 114 150 R.C.S. FORT-DE-FRANCE

MODIFICATIONS MULTIPLES

Le 27.12.2025, l'associé unique a décidé :

- D'inclure une clause de variabilité du capital social, désormais 1.000 € avec un min. de 1.000 €

- De transformer la société en Société par Actions Simplifiée, à effet mis à la date de la signature de l'acte, M. Dimitri DACY, Il a été nommé la « D. GLOBAL INVESTISSEMENTS », SASU au capital de 1.000 € dont le siège social est situé au 85, rue Léopold Sedar Senghor - Squadra B Dillion (97200) FORT-DE-FRANCE, immatriculée au RCS de FORT DE FRANCE

sous le numéro 989 593 405.
Le reste est sans changement.
Pour avis.

FI33018

En application des articles L. 441-16 a) et L. 470-2 V du code de commerce, une amende de **20 000 euros** a été prononcée par la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) de Fort-de-France à l'encontre de la CLINIQUE SAINT PAUL pour des retards dans le paiement des factures de ses fournisseurs. La constatation de ces retards a été effectuée par les services de la DEETS dans le cadre d'une enquête lancée par la DGCCRF sur le respect des règles du code de commerce en matière de délais de paiement

MARCHÉ PUBLIC

FI33045



Département de la Martinique
GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE
DE MOYENS DE MANGOT VULCIN
(GCS MV)
BP 303 - Quartier Mangot Vulcin
Route du Vert Pré
97286 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 48 81 37 - Fax: 05 96 48 82 70

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SERVICES

1 / Identification de la collectivité qui passe le marché

Nom de l'organisme : GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN

Pouvoir adjudicateur : Madame Marie-France ROBLOT-COULANGES

Administrateur
Cité Hospitalière de Mangot-Vulcin

BP 303 - Route du Vert-Pré - Quartier Mangot-Vulcin - 97286 LAMENTIN

tel : **05 96 48 81 37 - Fax : 05 96 48 82 70**

2 / **Objet du marché**
PRESTATIONS DE GARDIENNAGE – DE SECURITE ET DE SURVEILLANCE DES PERSONNES ET DES BIENS SUR LA CITE HOSPITALIERE DE MANGOT VULCIN

Une visite des lieux est OBLIGATOIRE se référer à l'article 3 du Règlement de la Consultation.

3 / **Type de procédure**
Appel d'Offres Ouvert en application des articles R 2121-3 - R 2124-1 - R 2124-2 - R 2131-16 - R 2131-19 - R 2132-1 - R 2132-2 - R 2142-1 à 2142-27 - R 2131-16 - R 2143-1 à R 2143-4 - R 2161-2 à R 2161-5 du Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018

4 / **Caractéristiques principales**
La Prestation fait l'objet d'UN (01) Lot Unique.

La description de la Prestation à exécuter et ses spécifications techniques figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Nomenclature :

• **Classification CPV** : 79713000-5 : « Services de Gardiennage »

Variantes

Les variantes sont autorisées, à l'exception de celles portant sur la périodicité d'exécution de la prestation (ex : nombre de rondes, horaires, présence humaine, etc.) telle que définie dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Toutefois les candidats seront tenus de

présenter une offre conforme à la solution de base.

Les soumissionnaires peuvent présenter leur offre soit en qualité d'entreprise unique, soit en qualité de groupement d'entreprises conjoint ou solidaire.

Visite obligatoire : **se reporter à l'article 3.2. du Règlement de la Consultation (R.C.)**

Conformément aux dispositions de l'Accord du 05 mars 2002 (arrêté d'extension JO du 30/12/2002), le Titulaire du marché devra procéder à la reprise du personnel en poste dans le cadre du précédent marché.

Il est à noter que cette reprise de personnel se fera sans retrait des acquis ou des droits des personnels en poste.

• **Marché de prestation de service avec obligation de résultats et continuité de service.**

5 / Durée de la prestation

La durée d'exécution de la Prestation, qui prend effet à compter de la date de notification du Marché au Titulaire, est fixée à **UN (01) an**.

Le marché pourra faire l'objet de trois (03) reconductions après décision des deux parties, trois mois minimum avant la date d'échéance annuelle, et ce, sans pouvoir excéder une durée totale de **QUATRE (04) ans**.

Date prévisionnelle de début d'exécution de la Prestation : le **MARDI 11 AOUT 2026 – Zéro heure Une**.

6/ Conditions relatives au Marché

• Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- Financement : Budget du Groupement de Coopération de Sanitaire de Moyens de Mangot Vulcin

- Paiement : Mandat administratif (conformément aux dispositions de l'article R 2192-11 (1°) du Décret 2018-1075 du 03 décembre 2018)

- Unité monétaire utilisée : Euro
- Offres et documents associés : uniquement en français

- Avance : Article R 2191-4 du Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018.

7/ Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures : Sélection des candidatures sur la base des justificatifs produits par les Candidats relatifs à leurs qualités et capacités, décrites dans le Règlement de la Consultation (articles R 2142 -1 ; R 2143-3 ; R 2143-4 ; R 2143-5 du Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018).

8 / Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération dans le Règlement de la Consultation.

9/ **Conditions de transmission et de présentation des dossiers**
Décrites dans le Règlement de la Consultation.

10/ **Conditions de délai** :

• Date limite de réception des Dossiers : **Le MARDI 23 JUIN 2026 – 12 h 00 (Heure de Martinique)**

• Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

11/ **Publication relative à la même consultation**

Date d'envoi du présent Avis au JOUE : **Le MARDI 19 MAI 2026**

12/ **Date d'envoi du présent avis à la publication**

Le MARDI 19 MAI 2026

ANNEXE I – ADRESSES COMPLEMENTAIRES

13/ Renseignements complémentaires

La date limite de réception de demande de renseignements complémentaires est de 08 jours avant la date limite de réception des Offres.

13.1 – **Renseignements d'ordre administratif**

Nom de l'organisme : Groupement de coopération sanitaire de moyens de Mangot Vulcin

Correspondant : Cellule Marchés Publics

BP 303 - Route du Vert Pré – Quartier Mangot Vulcin - 97286 Lamentin

Tél: 05 96 48 88 38 - Fax: 05 96 48 82

70

Adresse Internet URL : <http://gcsmv.e-marchespublics.com>

13.2 – D'ordre technique

Nom de l'organisme : groupement de coopération sanitaire de moyens de Mangot Vulcin

Correspondants

• Monsieur Didier MIMPHIR

Responsable Sécurité et Sûreté GCS MV

E-mail : Didier.MIMPHIR@chu-martinique.fr

Tél: 0596 55 20 10 - Port.: 0696 27 38 56

• Monsieur Steeve SYLVANISE

Réfèrent Sécurité GCS MV

E-mail : Steeve.SYLVANISE@chu-martinique.fr

Tél: 0596 48 89 59 - Port.: 0696 21 42 52

• Monsieur Jean-Marie LOUEMBA

Réfèrent Sécurité GCS MV

E-mail : Jean-Marie.LOUEMBA@chu-martinique.fr

Tél: 0596 48 81 06 - Port.: 0696 61 41 36

14/ **Adresse où l'on peut retirer le Dossier de Consultation :**

• **Soit au groupement de coopération sanitaire de moyens de mangot vulcin**
Cellule Marchés Publics

BP 303 - Route du Vert Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97286 Lamentin

Tél: 0596 48 88 38 - Fax: 0596 48 82 70

• **Soit sur le Site Internet suivant : <http://gcsmv.e-marchespublics.com>**

15/ **Adresse où les Dossiers doivent être envoyés : celle mentionnée au 13-1 du présent Avis.**

Fait au Lamentin, le lundi 18 mai 2026

Le Pouvoir adjudicateur,
L'Administrateur du GCS MV,

Marie-France ROBLOT-COULANGES

FI33026

COMMUNE DU LORRAIN

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE LA VILLE

VILLE DU LORRAIN

Hôtel de Ville

Rue Schoelcher

97214 LE LORRAIN

Tél. : 0596 53.44.22

PROCEDURE DE PASSATION

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

OBJET DE LA CONSULTATION
Désenclavement des agriculteurs de Fond Labour au Lorrain

Marché travaux avec une clause d'insertion

CRITERES D'ATTRIBUTIONS

1-Coût : 40.0 %

2-Valeur Technique : 50.0 %

3-Délai d'exécution : 10.0 %

RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS DE CONSULTATIONS

Les dossiers sont à retirer et à déposer sur www.marches-securises.fr

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Le Mercredi 03 juin 2026 à 12 heures
INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de la Martinique
12 rue du Citronnier-Plateau Fofa-CS

17103

97271 SCHOELCHER Cedex.

Tél : 0596 71 66 67 – Mail : grefett.ta-fort-de-france@juradm.fr

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION

Le mercredi 06 mai 2026

Fait au LORRAIN, le 30 avril 2026

Le Maire

Justin PAMPHILE